



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/1999/30
19 août 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Quarante-septième réunion plénière
(Neuchâtel, 14-16 juin 1999)

**PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE STATISTIQUE
DANS LA RÉGION DE LA CEE, 1999/2000 ET 2000/2001 :
PRÉSENTATION INTÉGRÉE**

(Version établie après la réunion plénière)

INTRODUCTION ET APERÇU GÉNÉRAL

Objet du présent document et de ses additifs

1. Les réunions plénières de la Conférence des statisticiens européens ont principalement pour buts de permettre à la Conférence de coordonner les travaux effectués par des organismes internationaux et supranationaux dans le domaine de la statistique dans la région de la CEE et d'arrêter son propre programme de travail. Elles sont également devenues l'instance au sein de laquelle les programmes de travail statistiques de tous les autres organismes internationaux et supranationaux actifs dans les régions de la CEE et de l'OCDE (y compris l'Union européenne) sont pris en considération et passés en revue en fonction du programme de la Conférence. Celle-ci n'est pas habilitée à prendre des décisions en ce qui concerne les programmes de travail d'autres organismes, car ceux-ci possèdent leurs propres organes de décision, mais elle exerce une certaine influence en raison de la nature globale et du niveau très élevé de sa composition ainsi que de l'examen rigoureux des travaux statistiques internationaux auquel elle procède.

2. En outre, ainsi qu'il ressort du présent document, il arrive de plus en plus fréquemment que des réunions d'experts soient organisées conjointement par deux organismes ou plus (par exemple par la CEE en coopération avec Eurostat ou l'OCDE).

3. Par conséquent, le principal document de la réunion plénière est toujours cette présentation intégrée des programmes de travail des quelque 25 organismes internationaux actifs dans les régions de la CEE et de l'OCDE. Ce document de synthèse unique a pour objet de réunir toutes les informations nécessaires pour permettre à la réunion plénière de prendre des décisions, en toute connaissance de cause, sur les activités prévues dans son propre programme de travail ainsi que de faire des observations et donner des avis sur les travaux statistiques envisagés par d'autres institutions. Il importe de noter également que les travaux sont considérés à la lumière des objectifs définis par les services nationaux de statistique plutôt que par les secrétariats des organismes internationaux. On trouvera ci-après plus de détails à ce sujet sous le titre "Renseignements d'ordre général".

4. La présente version de la présentation intégrée a été établie après la réunion plénière de la Conférence en juin 1999 et elle rend compte des diverses décisions que la Conférence a prises à cette occasion au sujet de son programme de travail.

Mandat de la Conférence

5. La présentation intégrée et le programme de travail de la Conférence constituent le cadre dans lequel celle-ci donne, à l'occasion de ses réunions plénières, des indications et des directives en vue de la réalisation de ses objectifs dont elle a confirmé la validité à sa réunion plénière de 1993, à savoir :

- améliorer les statistiques nationales et leur comparabilité au niveau international, eu égard aux recommandations de la Commission de statistique de l'ONU, des institutions spécialisées et d'autres organismes compétents, selon que de besoin;
- favoriser une étroite coordination entre les activités statistiques des organisations internationales en Europe afin de mieux uniformiser les concepts et les définitions et de réduire au minimum le travail imposé aux services nationaux de statistique; et
- répondre à tout nouveau besoin de coopération internationale en matière de statistique qui résulte de la transition, de l'intégration ou d'autres modalités de la coopération tant à l'intérieur de la région de la CEE qu'entre celle-ci et d'autres régions.

Renseignements d'ordre général

6. La présentation intégrée figurant dans ce document et dans ses six additifs, qui traitent chacun d'un domaine d'activité différent, offre un aperçu général des travaux internationaux en matière de statistique qui, parmi les projets d'activité de toutes les grandes organisations

internationales pour les deux prochaines années, peuvent avoir des incidences sur les pays de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE. Elle expose sous forme condensée les futurs programmes de travail envisagés dans le domaine de la statistique par la CEE, Eurostat, l'OCDE et une douzaine environ d'autres organisations internationales qui travaillent dans la région.

7. La présentation intégrée de cette année a été initialement établie sous forme de projet pour examen par la Conférence des statisticiens européens à sa réunion plénière de 1999. Le projet devait aider la Conférence à remplir son rôle essentiel de coordination des travaux internationaux en matière de statistique qui toucheront les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE. Elle représente également un instrument utile pour la coordination assurée au niveau national, puisque les pays s'y réfèrent de plus en plus pour décider de leur participation aux réunions organisées par les diverses organisations internationales.

8. De nombreux éléments de programme figurant dans cette version de la présentation intégrée font référence à diverses questions dans différents domaines statistiques que le Bureau a estimé devoir être portées à l'attention de la Conférence à la réunion plénière. Ces questions apparaissent dans la présentation intégrée au titre de chaque élément de programme sous la rubrique "L'attention de la Conférence a été appelée sur les points suivants". Chaque élément de programme de la présentation intégrée comprend aussi une rubrique intitulée "Décisions de la Conférence à sa réunion plénière de 1999" où sont indiquées les décisions que la Conférence a prises à la réunion plénière dans chacun des domaines statistiques sur lesquels porte la présentation intégrée.

9. Il s'agit de la septième présentation intégrée établie à l'intention de la Conférence pour examen à sa réunion plénière annuelle (les six présentations antérieures avaient été préparées pour les réunions plénières de 1993, 1994, 1995, 1996, 1997 et 1998). Les principales innovations introduites par le Bureau depuis juin 1998 qui ont été incorporées dans la présentation figurant dans les additifs à la présente note sont indiquées ci-après :

a) **Le Bureau a procédé à un examen approfondi des activités de programme 1, 2 et 4 (voir le tableau 1) depuis la réunion plénière de 1998.** (Le Bureau procède à des examens approfondis semblables de trois activités de programme par an, de manière à ce que l'ensemble du programme de travail de la Conférence puisse être réexaminé tous les deux ans.)

b) Étant donné le volume de la présentation intégrée, la Conférence a estimé, à sa réunion plénière de 1997, qu'il vaudrait mieux ne pas examiner les uns après les autres les quelque 44 éléments de programme à la réunion plénière, et qu'il serait préférable que le Bureau sélectionne un petit nombre d'éléments de programme qui feraient l'objet d'un examen détaillé, et qu'elle passe en revue les autres éléments de manière plus succincte et de façon générale, sur la base des conclusions formulées par le Bureau à sa réunion de février. Cela étant, **le Bureau a retenu les trois éléments de programme suivants qui ont fait l'objet d'un examen plus approfondi à la réunion plénière de 1999 :**

- Statistiques de la santé (EP 4.6). Statistique Canada a présenté une communication (CES/1999/11) qui a servi de base pour l'examen approfondi de cet élément de programme par la Conférence.

- Statistiques du travail (EP 4.10). Le BIT a présenté la communication (CES/1999/12) qui a servi de base pour l'examen approfondi de cet élément de programme par la Conférence.
- L'économie occulte (partie de l'EP 3.1). L'ISTAT a présenté la communication (CES/1999/13) qui a servi de base pour l'examen approfondi de cet élément de programme par la Conférence.

c) Le débat sur les quelque 40 éléments de programme de la présentation intégrée s'est trouvé facilité par les brefs exposés que les membres du bureau de la Conférence ont faits dans chacune des six activités de programme. Dans leur exposé liminaire, les membres se sont efforcés de mettre en relief les questions de stratégie relevant de l'activité considérée et d'encourager les pays à participer plus activement au débat au cours de la réunion plénière.

Structure de la présentation intégrée

10. La présentation intégrée est divisée en six grands domaines d'activité ("activités de programme"), qui constituent le programme de travail de la Conférence et sont, à leur tour, subdivisés en 44 éléments de programme au total (voir le tableau 1).

11. L'activité de programme 1 traite des questions concernant la gestion générale du programme de travail de la Conférence, des questions de politique statistique qui intéressent directement les chefs des services nationaux de statistique, et d'autres questions telles que la coordination à l'échelon international, l'assistance technique dans le domaine statistique et les relations avec les pays extérieurs à la région de la CEE.

12. L'activité de programme 2 porte sur les questions communes de nature fonctionnelle (y compris les aspects de ces questions touchant la gestion) qui présentent de l'intérêt pour les services nationaux de statistique (les questions d'informatique qui ont un rapport avec la statistique, par exemple).

13. Les activités de programme 3, 4 et 5 constituent l'essentiel du programme de travail et concernent respectivement les statistiques économiques, les statistiques sociales et les statistiques de l'environnement. Chacune de ces activités de programme peut traiter des concepts, des normes, ainsi que des questions relatives à la conception, la collecte, la production, la diffusion et l'analyse des données statistiques qui entrent dans le cadre du domaine considéré.

14. L'activité de programme 6 se rapporte à la coordination des collectes internationales de données, aux activités des secrétariats concernant la diffusion des données statistiques et à d'autres activités relatives aux statistiques du secrétariat de la CEE.

15. La division de ces six activités de programme en 44 éléments de programme a pour objet d'être exhaustive tout en réduisant le nombre des éléments de programme à un minimum compatible avec les objectifs de la Conférence. Chaque élément de programme est défini par un exposé des objectifs

généraux poursuivis et du champ couvert dans un domaine homogène de l'activité statistique. La liste complète des éléments qui composent le programme de travail de la Conférence apparaît dans le tableau 1, avec la mention du document faisant partie de la présentation intégrée où l'on peut trouver des informations à leur sujet. La liste des abréviations utilisées dans les programmes de travail figure à l'annexe I.

16. La structure et la délimitation des éléments de programme vont probablement évoluer lentement; par contre, le volume d'activité au titre de ces éléments variera plus rapidement d'un élément et d'une époque à l'autre. Certains éléments seront laissés en sommeil tandis que d'autres feront l'objet d'une très grande activité. Pour chaque période de planification, la Conférence devra revoir les objectifs proposés et les activités projetées pour des éléments de programme particuliers et arrêter les priorités.

17. Les descriptions de chaque élément de programme doivent en principe servir de cadre pour tous les travaux statistiques internationaux qui présentent un intérêt pour les services nationaux de statistique des pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE. Les rubriques standard utilisées pour ces descriptions sont les suivantes :

OBJECTIFS AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES :

Objectifs généraux des services nationaux de statistique en ce qui concerne les activités internationales dans ce domaine au cours des prochaines années.

RÉSULTATS COLLECTIFS ATTENDUS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES :

Résultats concrets attendus par les pays au cours des deux prochaines années.

L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE A ÉTÉ APPELÉE SUR LES POINTS SUIVANTS :

Liste (pour chaque domaine statistique) des questions que le Bureau estime devoir porter à l'attention de la Conférence à sa réunion plénière.

DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE À SA RÉUNION PLÉNIÈRE DE 1999 :

Liste des décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter à sa réunion plénière de 1999, en ce qui concerne le programme de travail.

RÉUNIONS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES :

Organisation responsable, titre, date.

RAPPORTEUR :

Organisation internationale qui, sur la recommandation de la Conférence, serait chargée d'élaborer, à l'intention du Bureau, des rapports succincts axés sur des problèmes concrets et des questions d'orientation, et d'évaluer, au nom de la Conférence, les progrès accomplis au regard des objectifs et des résultats définis pour un élément de programme donné.

ACTIVITÉS ET MOYENS AU COURS DES DEUX PROCHAINES ANNÉES :

Description des principales activités des organisations dans ce domaine de juin 1999 à juin 2001. Des informations sont également fournies, dans cette rubrique, en ce qui concerne les incidences sur les ressources de la CEE des travaux devant être entrepris par le secrétariat de la CEE. Les incidences sur les ressources de la CEE sont classées en trois catégories : minimales (moins de trois mois de travail); moyennes (trois à six mois de travail); et importantes (plus de six mois de travail).

Attributions des rapporteurs

18. À sa réunion plénière de 1995, la Conférence a conclu que, pour les éléments de programme au titre desquels plusieurs organisations internationales mènent des activités, il serait bon qu'elle demande à l'une d'entre elles de jouer le rôle de "rapporteur" chargé de suivre en son nom les travaux entrepris dans ce domaine. Des rapporteurs ont maintenant été désignés pour la plupart des éléments de programme. Ils rendent compte de leurs activités de suivi au Bureau qui, à son tour, s'appuie sur leurs rapports pour déterminer les modifications qu'il va proposer d'apporter à la présentation intégrée.

19. Le Bureau procède chaque année à un examen approfondi de trois activités de programme, afin que l'ensemble du programme de travail de la Conférence puisse être réexaminé tous les deux ans. Il a entamé ce cycle d'examen biennal durant l'exercice 1996/97 et procédera pendant l'exercice 1999/2000 à un examen approfondi des activités de programme 3, 5 et 6 (voir le tableau 1). Les examens approfondis sont réalisés sur la base des documents suivants : i) la version modifiée de la présentation intégrée qui est établie immédiatement après la réunion plénière de la Conférence et tient compte des résultats des débats qui se sont déroulés lors de cette réunion plénière (les versions mises à jour des additifs 3, 5 et 6 du document CES/1999/30 seront établies après la réunion plénière de 1999); et ii) les rapports succincts que les rapporteurs élaborent à l'intention du Bureau dans les domaines de la statistique visés par les activités de programme considérées.

20. Les fonctions spécifiques que le Bureau demande aux rapporteurs d'exercer pour le compte de la Conférence sont résumées ci-après :

soumettre au Bureau des rapports succincts centrés sur des problèmes concrets et des questions d'orientation et faisant état de l'avancement des travaux menés par l'ensemble des organisations en vue d'atteindre les "objectifs" et "résultats" convenus (ces rapports doivent être présentés au Bureau, par l'intermédiaire du secrétaire de la Conférence, au plus tard au début du mois de septembre de l'exercice considéré pour les activités de programme à examiner durant cet exercice; le Bureau rend compte de l'examen desdits rapports à la Conférence à sa réunion plénière de juin suivante);

se tenir au courant des activités pertinentes entreprises par d'autres organisations compétentes, afin de s'acquitter de la fonction définie à l'alinéa précédent;

conseiller le Bureau, par le biais de leurs rapports impartiaux, sur les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs et les résultats définis;

suggérer au Bureau, si nécessaire, les modifications à apporter à la formulation des objectifs et/ou des résultats afin qu'elle reflète le sens voulu de ces termes (voir le paragraphe 18 ci-dessus) et afin de préciser quelle est l'organisation responsable de chacun des résultats indiqués; et

s'il y a lieu, repérer et mentionner dans le rapport un petit nombre de problèmes clefs touchant les travaux en cours ou les travaux futurs envisagés au titre du projet considéré qui leur semblent suffisamment importants pour être portés à l'attention du Bureau et de la Conférence à sa réunion plénière annuelle.

Évolution prévue de la présentation intégrée

21. L'amélioration de la présentation intégrée est le fruit d'un effort et se poursuivra dans le cadre des examens approfondis des différentes activités de programme que le Bureau entreprendra chaque année.

Autres renseignements pertinents

22. L'annexe I à la présente note contient la liste des abréviations utilisées par Eurostat et l'OCDE dans la description de leurs programmes de travail.

23. Par ailleurs, on trouvera dans l'annexe II des renseignements d'ordre général sur les ressources dont disposera le secrétariat de la CEE aux fins de l'exécution en 1999/2000 et 2000/2001 du programme de travail de la Conférence. Celle-ci est invitée à tenir compte de ces renseignements lors de l'examen de son projet de programme de travail à sa réunion plénière de 1999.

Tableau 1. Liste des éléments de programme compris dans le programme de travail de la Conférence (avec mention de la cote du document contenant les informations relatives à l'élément considéré)

Activité de programme	Élément de programme
<u>Activité de programme 1</u> : Organisation et fonctionnement des services de statistique (voir document CES/1999/30/Add.1)	1.1 Promotion et coordination des travaux statistiques multilatéraux 1.2 Questions de gestion et de politique générale intéressant directement les présidents des services nationaux de statistique 1.3 Pays en transition dans la région de la CEE 1.4 Relations avec des pays hors de la région de la CEE (notamment des pays de la région méditerranéenne)
<u>Activité de programme 2</u> : Infrastructure technique et autres questions communes (voir document CES/1999/30/Add.2)	2.1 Gestion de l'infrastructure informatique 2.2 Collecte et traitement des données statistiques 2.3 Diffusion et échange de l'information statistique 2.4 Classifications statistiques 2.5 Recherche-développement statistique 2.6 Données géographiques et régionales 2.7 Mise en valeur des ressources humaines
<u>Activité de programme 3</u> : Statistiques économiques (voir document CES/1999/30/Add.3)	3.1 Mise en oeuvre du système de comptabilité nationale 3.2 Statistiques monétaires et bancaires, des finances publiques et de la balance des paiements 3.3 Commerce international des marchandises 3.4 Transports 3.5 Commerce (secteur de la distribution) 3.6 Commerce international de services 3.7 Tourisme 3.8 Autres services marchands et services non marchands 3.9 Statistiques des prix, y compris parités de pouvoir d'achat 3.10 Statistiques agricoles 3.11 Statistiques industrielles 3.12 Statistiques de l'énergie 3.13 Statistiques de la science et de la technique 3.14 Registres des activités industrielles et commerciales et fichiers administratifs étayant l'élaboration des statistiques économiques 3.XX Autres travaux dans le domaine des statistiques économiques

Activité de programme	Élément de programme
<p><u>Activité de programme 4</u> : Statistiques sociales et démographiques (voir document CES/1999/30/Add.4)</p>	<p>4.1 Indicateurs et cadres sociaux 4.2 Statistiques différenciées en fonction du sexe 4.3 Enquêtes sociales polyvalentes 4.4 Registres et fichiers administratifs utilisés pour l'établissement des statistiques sociales et démographiques 4.5 Recensements de la population et des habitations 4.6 Statistiques de la santé 4.7 Statistiques sur la criminalité et la justice pénale 4.8 Statistiques sur l'éducation et la formation 4.9 Statistiques culturelles 4.10 Statistiques du travail 4.11 Statistiques démographiques (y compris projections, migrations et fécondité) 4.12 Statistiques des établissements humains et du logement 4.13 Statistiques sur le revenu et les dépenses des ménages, sur le bien-être de la population et sur la pauvreté et l'inégalité de revenus 4.14 Statistiques sur les groupes de population présentant un intérêt particulier</p>
<p><u>Activité de programme 5</u> : Statistiques de l'environnement (voir document CES/1999/30/Add.5)</p>	<p>5.1 Notions, définitions et classifications sectorielles 5.2 Comptabilité de l'environnement 5.3 Base de données sur l'environnement et rapports sur l'état de l'environnement</p>
<p><u>Activité de programme 6</u> : Diffusion et appui aux activités du secrétariat (voir document CES/1999/30/Add.6)</p>	<p>6.1 Coordination de la collecte internationale de données 6.2 Autres activités du secrétariat de la CEE concernant les statistiques</p>

Annexe I

**Liste des abréviations le plus fréquemment utilisées dans
les programmes de travail d'Eurostat et de l'OCDE**

AEE	Agence européenne de l'environnement (Eurostat)
CCEET	Centre pour la coopération avec les économies en transition
CD-ROM	Disques compacts - ROM
CDIS	Comité directeur de l'information statistique (Eurostat)
CEA	Comptes économiques de l'agriculture (Eurostat)
CEMT	Conférence européenne des Ministres des transports
CESD	Centre de formation des économistes-statisticiens des pays en voie de développement (Eurostat)
CFAP	Classification des fonctions des administrations publiques (Eurostat)
CMFB	Comité des statistiques monétaires, financières et de balance des paiements (Eurostat)
CPA	Classification statistique des produits associée aux activités (Eurostat)
CPS	Comité du programme statistique (Eurostat)
DGINS	Conférence des directeurs généraux des instituts nationaux de statistique (Eurostat)
DOSES	Programme spécifique de recherche-développement des systèmes experts en statistique (Eurostat)
DSIS	Système d'information statistique répartie (Eurostat)
EECI	Indice européen du coût de la main-d'oeuvre (Eurostat)
EEE	Espace économique européen (Eurostat)
EHLASS	Système européen de contrôle des accidents au foyer et lors des activités de loisir (Eurostat)
IME	Institut monétaire européen (Eurostat)
INS	Instituts nationaux de statistique (Eurostat)

NACE	Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (Eurostat)
NEI	Nouveaux États indépendants (anciennes Républiques de l'URSS)
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques (Eurostat)
PAC	Politique agricole commune (Eurostat)
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PHARE	Pologne-Hongrie : Assistance à la restructuration des économies (Eurostat)
PME	Petites et moyennes entreprises (Eurostat)
SEC	Système européen de comptes nationaux intégrés (Eurostat)
SERIEE	Collecte d'informations économiques sur l'environnement (Eurostat)
SERT	Statistiques des entreprises et réseaux télématiques (Eurostat)
SESPROS	Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (Eurostat)
SIRENE	Système d'information répartie sur l'énergie (Eurostat)
SOPEMI	Système d'observation permanente des migrations
SPEL	Modèle de la production et des revenus du secteur agricole communautaire (Eurostat)
TACIS	Assistance technique à la Communauté d'États indépendants (Eurostat)
TES	Formation des statisticiens européens (Eurostat)
TRAINS	Gestion statistique des transports terrestres (Eurostat)
UEM	Union économique et monétaire (Eurostat)
UOE	UNESCO-OCDE-Eurostat (questionnaire commun sur les statistiques de l'éducation)

Annexe II

**Ressources du secrétariat disponibles en principe pour l'exécution
du programme de travail de la conférence des statisticiens européens,
1999/2000 et 2000/2001**

1. Le programme de travail de la Conférence des statisticiens européens pour 1999/2000 et 2000/2001 est exposé dans les additifs 1 à 7 à la présente note, en même temps que les programmes de travail envisagés en matière de statistique par les autres organismes internationaux et supranationaux dont les travaux intéressent les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE.
2. La présente annexe fournit des informations sur le montant des ressources dont le secrétariat devrait en principe disposer aux fins de l'exécution du programme de travail de la Conférence pour l'exercice biennal qui commencera en juillet 1999, afin que la Conférence en tienne compte lorsqu'elle prendra des décisions concernant son propre programme de travail.
3. En examinant son projet de programme de travail pour les deux prochaines années, la Conférence est également invitée à prendre en considération les informations ci-après relatives aux ressources du secrétariat. Elles font suite aux dispositions de deux décisions de la Commission économique pour l'Europe, à savoir la décision E (48) relative à la fourniture des ressources nécessaires pour assurer le service des secteurs prioritaires et des autres secteurs de la Commission, et I (48) relative aux rapports des organes subsidiaires à la Commission :

Le projet de budget pour l'exercice biennal 2000/2001 prévoit que la Division de statistique de la CEE comprendra 37 postes inscrits au budget ordinaire ¹, dont 19 ² postes affectés à l'exécution du programme de travail de la Conférence. Plus de 98 % de la somme qui sera allouée

¹Sur ces 37 postes inscrits au budget ordinaire, 36 sont financés au titre du budget "de base" de la CEE (chap. 18 du budget-programme). L'autre poste est celui de conseiller régional de la Division de statistique, qui est financé au moyen de crédits ouverts au chapitre 21 ("Programme ordinaire de coopération technique") du budget-programme.

²L'année dernière, la présentation intégrée faisait état de 21 postes pour la Conférence. Depuis lors, sur ces 21 postes, un poste d'administrateur auxiliaire et deux postes de la catégorie des services généraux affectés à l'exécution du programme de travail de la Conférence ont été transférés à la Division de statistique pour la collecte des données économiques nécessaires pour produire l'Étude sur la situation économique de l'Europe trois fois par an. En outre, à la suite de la réforme que la Commission économique pour l'Europe a adoptée à sa session d'avril 1997, un poste d'administrateur auxiliaire affecté au Groupe des activités relatives à la population de la CEE sera transféré en janvier 2000 à la Division de statistique pour apporter un appui à l'exécution du programme de travail de la Conférence.

au financement de ces postes inscrits au budget ordinaire serviront à couvrir les coûts salariaux et les dépenses connexes, le reliquat étant composé de faibles montants disponibles pour les voyages autorisés, les services de consultants, le matériel et les travaux contractuels d'imprimerie.

Comme indiqué ci-dessus, sur l'ensemble des dépenses de personnel, 19 postes sont disponibles pour l'exécution des travaux de la Conférence des statisticiens européens. Les 18 postes restants sont destinés aux travaux que la Division de statistique exécute pour le compte d'autres divisions de la CEE. Il s'agit des activités entreprises par la Division de statistique pour le compte de la Division des analyses économiques (15 postes) et du travail effectué par l'Unité de dessin de la CEE, qui réalise des représentations graphiques pour toutes les branches de la CEE (trois postes). Cette base de ressources est complétée par la part (5 %) des ressources de l'ONUG (Office des Nations Unies à Genève) attribuées à la CEE pour les services de conférence, qui est absorbée par la Conférence des statisticiens européens.

Les travaux de la Division de statistique sont également financés par certains fonds extrabudgétaires durant l'exercice biennal 2000-2001. Les fonds ainsi alloués sont affectés aux activités suivantes :

- i) un projet financé par le FNUAP relatif aux recensements de la population et des habitations, visant à aider les pays en transition et en particulier les États nouvellement indépendants à planifier et organiser leur recensement s'inscrivant dans le cadre de la série de recensements de la population et des habitations de l'an 2000; ii) le projet financé par le PNUD relatif à la notification des données sociales et au développement humain, visant à aider les pays en transition à établir un large éventail de statistiques sociales de base en vue de leur inclusion dans des annuaires nationaux et internationaux de statistiques sociales; iii) un éventuel projet supplémentaire financé par le PNUD, visant à mettre sur pied et à renforcer les moyens nationaux dans le domaine de la statistique en Bosnie-Herzégovine. La Division de statistique dispose de deux postes supplémentaires financés par des fonds extrabudgétaires pour faciliter son travail de gestion dans le cadre de ces projets.

Durant l'exercice 1999/2000, il est prévu de ventiler comme suit, entre les différents domaines d'activité, les 19 postes inscrits au budget ordinaire dont disposera le secrétariat pour assurer l'exécution du programme de travail de la Conférence :

- 16 % seront affectés à l'activité de programme 1 (Organisation et fonctionnement des services de statistique);
- 21 % seront affectés à l'activité de programme 2 (Infrastructure technique et autres questions communes);
- 33 % seront affectés à l'activité de programme 3 (Statistiques économiques);

- 13 % seront affectés à l'activité de programme 4 (Statistiques sociales et démographiques);
- 5 % seront affectés à l'activité de programme 5 (Statistiques de l'environnement); et
- 12 % seront affectés à l'activité de programme 6 (Diffusion et appui aux activités du secrétariat).

À la fin de mars 1999, il y avait six postes vacants sur les 37 postes dont disposait la Division pour l'exercice biennal 2000-2001; quatre de ces postes appartenaient à la catégorie des administrateurs, et deux à celle des services généraux. Trois des postes sont affectés à l'exécution du programme de travail de la Conférence et les trois autres sont destinés aux travaux que la Division de statistique exécute pour le compte d'autres divisions de la CEE. Deux des trois postes vacants affectés à l'exécution du programme de travail de la Conférence sont des postes d'administrateur dans le domaine des statistiques économiques (l'un étant le poste de conseiller régional en statistique), et le troisième appartient à la catégorie des services généraux dans le domaine des statistiques de l'environnement. Le Secrétaire exécutif a informé le Bureau, pendant la réunion de février 1999, qu'en raison de difficultés budgétaires le poste de conseiller régional de la Division de statistique devrait probablement rester vacant pendant toute l'année 1999.

Durant l'année écoulée (c'est-à-dire du 1er avril 1998 au 31 mars 1999), 35 demi-journées de réunion avec interprétation ont été allouées à la Conférence, conformément à la décision O (45) de la Commission (cela représente 7 % du nombre total de demi-journées de réunion avec interprétation allouées à la CEE au cours de cette période).
